

PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)
SEANCE du 05 Février 2025

Nombre de conseillers : en exercice : 11 présents : 07 votants : 08

L'an deux mil vingt-cinq le cinq février à dix-huit heures, le conseil municipal de FRESSELINES, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire** à la Mairie de FRESSELINES, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DUGENEST, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 28 janvier 2025

Présents : Mr DUGENEST Jean-Claude, Mme COLAS Chantal, Mme BRUNAUD Marion, Mr CZAPNIK Marc, Mr CHEVALLIER Bruno, Mr TALABAZA Christian, Mr AUZANNE Didier

Absents excusés : Mr CHAMBELLANT Nicolas, Mr PENOT Dominique, Mr PINET Franck

Absent non excusé : Mr ABIAN Vincent

Procuration : Mr PINET Franck à Mr CHEVALLIER Bruno

A été élu secrétaire de séance : Mr AUZANNE Didier

1 – Approbation du PV en date du 12 décembre 2024

Le procès-verbal en date du 12 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité

2 – Décision du Maire prise par délégation :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'achat d'un compresseur pour le système de refroidissement du tour en pâtisserie.

3 – Conventions avec le Centre de Gestion

- Convention d'accompagnement administratif du CDG auprès des collectivités pour la justification des arrêts maladie après 6 mois et les renouvellements de congés longue maladie, longue durée, grave maladie.
 - Convention d'adhésion au service de médecine agréée du CDG pour la réalisation d'examens médicaux.
- Le Conseil Municipal donne un avis favorable à ces adhésions.

4 – Répartition des frais de chauffage

Cette répartition avait été calculée en fonction des surfaces chauffées. Il est proposé de l'adapter aux situations d'occupation ou de non occupation des logements.

La répartition suivante est adoptée pour la saison 2024/2025 :

- 6.2 % des frais N-1 pour le logement 1 au-dessus de l'école
- 0.7 % des frais N-1 pour le logement 2 au-dessus de l'école
- 0.7 % des frais N-1 pour le logement 3 au-dessus de l'école
- 1 % des frais N-1 pour le logement 4 au-dessus de l'école
- 8.9% des frais N-1 pour la Poste
- 82.8 % des frais N-1 à la charge de la mairie

5 -Etude des devis pour travaux ou acquisition de matériels

- Chaufferie : le devis de l'entreprise Lemaire pour le remplacement du circulateur et filtres CTA pour la chaufferie bois est adopté pour un montant de 4 481.40 € TTC.
- Les devis de Gédimat pour la fourniture de matériaux pour l'aménagement d'une terrasse au mobil home E (montant de 1 532.47 € TTC) et de pierres pour dallage (montant de 870.20 € TTC) sont acceptés.
- La commande de panneaux de signalisation à la société Girod pour un coût d'environ 700 € est acceptée.

- Broyeur de branches : plusieurs propositions ont été faites. Il est proposé de demander avis aux employés communaux et une actualisation de prix.
- Photocopieur pour l'école : une proposition de matériel en location a été faite. Le conseil souhaite avoir une proposition avec achat de matériel et voir d'autres propositions de prix.
- Equipement informatique de la bibliothèque : avis favorable sur le principe. Il est souhaité un contact avec d'autres collectivités pour voir leur équipement et avec la bibliothèque départementale. Information sera donnée aux responsables.

6 – Numérotation des bâtiments propriétés de la commune

Monsieur le Maire propose la numérotation suivante pour les bâtiments communaux :

- Mairie : 6 rue Maurice Rollinat
- Poste : Bureau : 4 rue Maurice Rollinat
Appartement : 4 Ter rue Maurice Rollinat
- Bibliothèque : 4 bis rue Maurice Rollinat
- Salle polyvalente : 4 place du 8 mai 1945
- Ecole : 1 place du 8 mai 1945
- Appartements école : 2 et 2 bis
3 et 3 bis
- Restaurant : commerce et appartements : 2 place de l'église
- Salon de coiffure : 3 place de l'église
- Appartements dessus salon de coiffure : 1 allée Fernand Maillaud
- Boucherie : 3 allée Fernand Maillaud
- Camping : 3 bis allée Fernand Maillaud
- Boulangerie : commerce : 2 bis allée Fernand Maillaud – Bât A
appartement : 2 bis allée Fernand Maillaud – Bât B
- Espace Maurice Rollinat : 2 Ter allée Fernand Maillaud

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valide à l'unanimité :

7 – Budget – Etat des réalisations 2024

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'état des réalisations de l'année 2024 et des situations qui peuvent justifier des dépassements de crédits prévus (ce qui permettra d'ajuster pour 2025).

A noter que pour certains comptes les données peuvent être faussées pour cause de factures ou de titres de recettes non reçus.

La situation est différente des prévisions concernant les salaires du fait des congés maladie des agents et de leur remplacement. Tout n'a pas été compensé au 31.12.2024 par les assurances.

Au final la situation budgétaire 2024 est excédentaire en fonctionnement d'environ 120 000 €.

L'ensemble des chiffres est à vérifier avec les services de la Trésorerie.

En investissement, les travaux réalisés n'ont pas été totalement réglés en 2024 (toiture et bardage de l'école).

Le bilan financier de la section sera déficitaire. Il faudra prélever la somme nécessaire à l'équilibre sur les excédents de fonctionnement.

Le conseil passe en revue les investissements et travaux envisageables pour 2025.

Une réunion sera organisée en mars pour affiner les données.

8 – Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)

Le PLUI arrive dans sa phase terminale.

Une réunion publique est prévue le 11 février à Dun Le Palestel.

Le zonage et le règlement seront arrêtés prochainement et l'ensemble soumis à enquête publique dans 6 à 8 mois environ et pour une durée de 2 mois.

9 – Questions diverses

1) Boulangerie : trois contacts actuellement. Il serait souhaitable de rencontrer les boulangers intéressés. Des invitations seront faites.

2) Boucherie : pas de candidat paraissant vraiment intéressé actuellement

- 3) Bureau de Poste : la fréquentation n'évolue pas de façon favorable. Sans doute faudrait-il engager la réflexion pour une agence postale communale.
- 4) Opération « J'aime la nature propre » en relation avec la fédération des chasseurs. Un contact sera pris avec l'ACCA de Fresselines.
- 5) Mayotte : l'association des Maires de France invite les communes à faire des dons. Réponse négative pour un don financier.
- 6) Courrier de Mme Maffezini concernant :
 - la bibliothèque : réponse lui a été faite par Mme Chantal Colas
 - des rencontres, un café associatif : il existe un bar dans le bourg. Pour tout autre formule il serait souhaitable d'agir sous couvert associatif.
- 7) Courrier de Mme Caroll : si besoin une salle communale pourra être utilisée pour des cours d'anglais.
- 8) Hors saison musicale : un pot sera offert après le concert à l'église.

La séance est levée à 20 h 45

Secrétaire de Séance
AUZANNE Didier

Le Maire,
DUGENEST Jean-Claude

